



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réservistes

Question écrite n° 18220

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la place accordée aux réservistes. Une de ses récentes déclarations précisait que ceux-ci « ne seront plus simplement des compléments de l'armée d'active, mais une composante à part entière de l'armée professionnelle ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions législatives qu'il compte adopter pour définir un véritable statut social des réservistes.

Texte de la réponse

Un projet de loi portant organisation générale de la réserve est actuellement en cours de préparation afin de redéfinir le rôle du réserviste au sein de l'armée professionnelle. Les associations de réservistes y sont associées. En effet, l'arrêté du 24 avril 1998 a créé le Conseil supérieur d'études des réserves auprès du ministre de la défense. Ce conseil est notamment chargé de participer, à titre d'organisme consultatif à la réflexion sur le rôle des réserves dans le cadre de la réforme de la défense et de la professionnalisation des armées, ainsi qu'au développement du lien entre les forces armées et la Nation. Lors de la première réunion de ce conseil qui s'est tenue le 18 juin 1998, le ministre de la défense a notamment réaffirmé la nécessité de la concertation sur le vaste projet que représente la réforme de la réserve. Les organisations d'employeurs y seront également associées. Dès à présent, des groupes de travail auxquels participent les associations de réservistes ont été constitués. Les conclusions de ces travaux seront présentées au ministre de la défense au mois de septembre. Un projet de loi portant organisation des réserves devrait ainsi être déposé au Parlement avant la fin de l'année 1998. Il s'attachera à reconnaître les associations de réservistes et à créer les véritables conditions d'un intérêt mutuel des diverses parties prenantes : réservistes, employeurs, armées.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18220

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4374

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4800